

L'acteur et le maintien institutionnel : l'industrie de la musique enregistrée durant un épisode critique

1279

Résumé :

L'institution participe à l'organisation de la vie sociale. Elle fournit une base à l'action collective en fédérant un ensemble d'individus autour de règles, de normes et de sens partagés. Si l'institution reflète persistance et stabilité, elle n'est pas pour autant immuable. Des forces entropiques s'exercent sur les systèmes sociaux et introduisent du changement. Une question essentielle se pose alors, mais reste peu abordée dans la littérature institutionnelle : comment certaines institutions se maintiennent-elles, en dépit de fortes pressions entropiques ? Notre objectif est de comprendre la relation entre l'acteur et l'institution pour expliquer la stabilité de certains éléments institutionnalisés.

Pour ce faire, nous nous appuyons essentiellement sur la notion de travail institutionnel, en nous intéressant à la relation complexe entre l'institution et les acteurs qui y sont imbriqués. Nous proposons une revue de littérature des travaux portant sur le maintien, en ne le cantonnant pas uniquement à des actions intentionnelles et réflexives mais aussi à un ensemble d'efforts correspondant à des pratiques quotidiennes ou routinières. Ces dernières reflètent aussi une forme d'agence.

Pour rendre compte des efforts qui participent au maintien institutionnel, nous explorons en profondeur un cas unique, celui de la musique enregistrée. En dépit de changements technologiques et sociaux importants qui se veulent les pourvoyeurs d'une révolution numérique, nous constatons la persistance de certains piliers de la musique enregistrée, comme la propriété intellectuelle ou la rémunération des artistes. Nous considérons la musique enregistrée comme une institution, composée d'un ensemble d'éléments stabilisés. Nous abordons en particulier un épisode critique, celui de la licence globale en France, durant lequel le modèle économique dominant s'est vu menacé, du fait de l'avènement d'une quasi-légalisation des échanges « pirates ». Nous nous appuyons sur une série de 26 entretiens semi-directifs, et sur l'analyse d'un riche corpus de données secondaires. Nous explorons en particulier le rôle des acteurs dans le maintien institutionnel, en nous intéressant aux efforts exercés par les individus et groupes qui insufflent une logique de stabilité dans un environnement perturbé. A partir du cas de la filière musicale, nous construisons une typologie des efforts s'exerçant aussi bien sur les acteurs d'un champ que sur les éléments institutionnalisés. D'un point de vue théorique, nous insistons sur la notion de dispositif, enjeu important pour les acteurs engagés dans le maintien. En particulier les dispositifs les plus efficaces, et qui concentrent les efforts des acteurs, sont ceux qui alignent les trois piliers de l'institution, régulateur, normatif et cognitif en instaurant des passages obligés pour les acteurs.

Mots Clés : Maintien institutionnel, filière musicale, agence

1. INTRODUCTION

La question de la dynamique institutionnelle occupe depuis plusieurs années une place importante dans les travaux organisationnels. De nombreuses études s'intéressent ainsi aux temps de l'institution et aux différentes étapes de son cycle de vie. Lawrence, Winn et Jennings (2001) en offrent une excellente revue. Les institutions se forment, se maintiennent et se transforment. D'abord, un ensemble de principes et de pratiques sont adoptés et reconnus par un petit groupe d'individus. Ils deviennent ensuite largement diffusés dans le champ et s'ensuit une phase d'acceptation, de stabilité et éventuellement de déclin. A l'instar de nombreux modèles de diffusion, le temps de l'institution suit ainsi une courbe en S.

Dans cette dynamique institutionnelle, le rôle des acteurs n'est pas toujours bien défini, en particulier en ce qu'il s'agit de la question du maintien (Lawrence and Suddaby 2006). Dans certains champs, en particulier ceux qui sont fortement institutionnalisés, les interventions humaines visant le maintien sont superflues (Jepperson 1991) voire même contreproductives (Zucker 1977). Le rôle des individus dans la reproduction des institutions, s'il en est, se cantonne dans ce cas à celui de porteur institutionnel (Anand et al. 2004 ; Meyer and Rowan 1977 ; Phillips 2005 ; Zucker 1977). Les acteurs transmettent et véhiculent les éléments institutionnalisés qui se trouvent naturalisés et intégrés dans leur pratique quotidienne.

Pourtant, tout en reconnaissant les mécanismes institutionnels d'auto-maintien, il nous semble important de nous intéresser aux efforts des individus pour comprendre le maintien. Cela est d'autant plus indispensable dans des champs où les pratiques ne sont pas totalement institutionnalisées. Dans certains environnements, les acteurs peuvent jouer un rôle déterminant dans la dynamique institutionnelle. Ainsi, les institutions sont non seulement soumises à l'entropie sociale mais aussi aux actions des individus qui y sont imbriqués. L'institution, du fait de sa nature instille de la persistance dans un contexte entropique, mais elle est soumise à une dynamique. Il faut alors reconnaître l'existence d'une vie interne de l'institution, constituée d'une pluralité d'éléments qui coexistent et interagissent. Face à cette dynamique, la question du rôle des acteurs dans le maintien institutionnel apparaît importante, en particulier pour rendre compte des périodes de stabilité plus ou moins longues des institutions.

Ce papier aborde cette question en explorant le cas de la musique enregistrée. Nous la considérons comme une institution puisque les comportements associés à la production de

musique enregistrée sont régis par un ensemble d'éléments stabilisés. Ils sont relatifs au pilier régulateur (par exemple le droit d'auteur), au pilier normatif (comme la protection des artistes ou la diversité culturelle) et au pilier culturo-cognitif (par exemple le star-system). Par ailleurs, nous abordons le cas de la musique enregistrée à un moment de crise, la montée du piratage et le vote de la licence globale. Lors d'un épisode critique, les acteurs engagés dans le maintien de l'institution développent des efforts importants, d'autant mieux observables et analysables.

Dans ce papier, nous mettons en évidence le double rôle des individus dans le processus de maintien institutionnel de la musique enregistrée. D'une part, nous expliquons le rôle des pratiques institutionnalisées et des routines dans la reproduction institutionnelle. Nous proposons ensuite une typologie des efforts volontaires, consentis par certains acteurs, pour agir sur les individus d'un champ institutionnel et sur ses éléments centraux pour générer intentionnellement des forces de persistance.

2. CADRE THÉORIQUE

2.1 LE RÔLE DES ACTEURS DANS LA DYNAMIQUE INSTITUTIONNELLE

La prise en compte des acteurs pose des problèmes théoriques, épistémologiques et méthodologiques majeurs dans l'étude des phénomènes de persistance institutionnelle. On peut retenir plusieurs axes problématiques (Lawrence et al. 2009) : le flou épistémologique dans les travaux institutionnels et l'ambiguïté sur la conception de l'individu, l'inexistence d'une vision consensuelle de l'agence individuelle (Emirbayer and Mische 1998), la difficulté à appréhender l'interaction acteur/institution et enfin la difficulté à définir des termes clés comme intention, effort, et intérêt.

Dans les premiers travaux institutionnels, la question des intérêts des acteurs et des jeux de pouvoir est en exergue (Hirsch and Lounsbury 1997 ; Parsons 1960 ; Selznick 1949 ; Stinchcombe 1968). Cette approche est cependant écartée assez radicalement par une posture beaucoup plus déterministe avec le développement des travaux néo-institutionnels. L'individu y est implicitement décrit comme un acteur se conformant passivement aux institutions (par exemple Meyer et al. 1981 ; Tolbert and Zucker 1983 ; Zucker 1983) et se comportant comme un « idiot culturel ». Il s'adapte et se calque à des pratiques préfabriquées, conduisant à une forte homogénéité (DiMaggio and Powell 1983). Les efforts des individus se réduisent alors à une dimension répétitive et routinière.

Les années 90 marquent un regain d'intérêt pour la notion d'agence. De nombreux travaux se focalisent sur les mécanismes par lesquels certains acteurs parviennent à changer les institutions et à réaliser leurs intérêts (par exemple : DiMaggio 1988 ; Fligstein 1997 ; Leblebici et al. 1991). Ils se poursuivent dans les années 2000 (Garud et al. 2007 ; 2006 ; Levy and Scully 2007 ; Maguire et al. 2004), avec un nombre croissant de travaux sur l'agence collective et les mouvements sociaux (Hargrave and Van de Ven 2006 ; Hensmans 2003 ; Rao et al. 2000).

Plus récemment, quelques auteurs ont appelé à une plus grande parcimonie quant à la vision agentielle des individus (Lawrence et al. 2009 ; Lounsbury and Crumley 2007 ; Phillips and Malhotra 2008). Il s'agit de ne pas surestimer le rôle des agents et d'« éviter de célébrer des acteurs individuels puissants » (Lounsbury and Crumley 2007 p1008). Ainsi, la « célébration des entrepreneurs est peut-être allée trop loin » (Powell and Colyvas 2008 p277).

Cette dialectique impulsée par la question de l'agence dans les mécanismes institutionnels repose sur une alternance implicite dans les présupposés autour de la nature humaine. Le flou paradigmatique dans les travaux institutionnalistes entretient ainsi une certaine confusion sur le rôle des agents qui doit être levée, selon nous, par plus de clarté sur les fondements épistémologiques de la recherche.

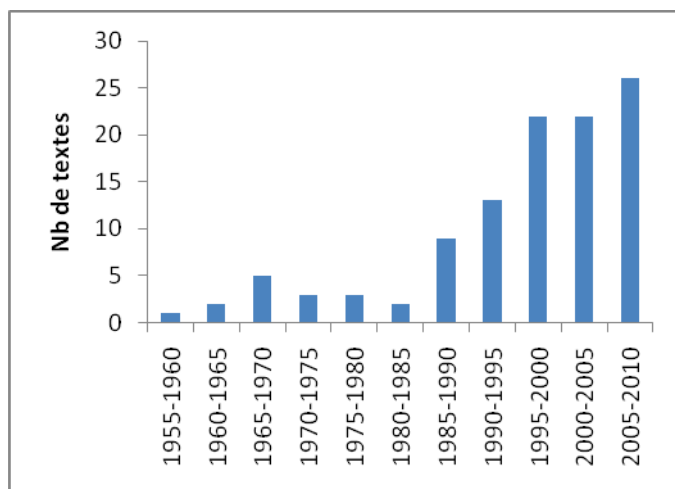


Figure 1: Évolution de la fréquence des travaux comportant les notions d'agence et d'institution dans "Academy of Management Review, Academy of Management Journal et Administrative Science Quarterly"

Une deuxième difficulté pour développer le rôle des individus dans le maintien repose sur la difficulté à définir l'agence, qui en est pourtant la clé de voûte. Même si depuis les années 90,

un nombre croissant de travaux accordent une place privilégiée à l'agence, le concept reste peu théorisé en théorie des organisations et utilisé avec des acceptations souvent différentes.

Sur la difficulté à appréhender le lien action/institutions, Lawrence et al. (2009b) insistent sur sa dimension réursive. Cette relation est problématique puisqu'elle induit une certaine ambiguïté causale. Dans la mesure où l'institution façonne les pratiques, il est difficile de déterminer si les actions des individus sur l'institution ont un impact direct, ou si cet impact est lui-même réglé par l'institution.

La notion de travail institutionnel constitue ici un excellent apport théorique pour conceptualiser plus justement le lien actions/institutions. Il s'appuie sur trois principes clés (Lawrence and Suddaby 2006 ; Lawrence et al. 2009) :

- Les acteurs individuels et collectifs sont dotés de conscience, d'habileté et de réflexivité

- Les institutions sont constituées des actions plus ou moins conscientes des acteurs individuels et collectifs.

- Les actions sont nécessairement des pratiques, puisqu'elles se produisent dans un champ organisationnel régi par un ensemble d'éléments institutionnalisés.

Ces principes peuvent être discutés, mais ont l'avantage de constituer une base théorique claire sur laquelle puisse reposer notre étude.

Un autre questionnement essentiel se glisse d'emblée dans la notion d'action sur l'institution. L'action est-elle le résultat d'une intention fixée indépendamment par l'individu, ou traduit-elle un effort requis par l'institution ? Faut-il concevoir les intérêts comme une donnée individuelle ou comme le résultat d'une contrainte institutionnelle ? Les réponses à ces questions sont d'autant plus ardues qu'elles se divisent autour de postures antagonistes, de l'acteur rationnel qui définit sans obstacle ses intérêts à la notion marxiste de « fausse conscience » qui opère comme une illusion incommensurable dans laquelle les intérêts individuels sont manipulés et façonnés pour satisfaire les classes privilégiées. Des postures intermédiaires admettent que les préférences sont façonnées par les institutions (Clemens and Cook 1999 ; Wildavsky 1987). En ce sens, parler d'« actions volontaires » sur les institutions (Lawrence and Suddaby 2006) apparaît finalement problématique (Lawrence et al. 2009) et la question est de savoir si « l'intentionnalité consciente existe ou pas » (Lawrence et al. 2009 p12). On peut d'ailleurs concevoir des modes distincts d'intentionnalité selon les processus cognitifs mobilisés (Emirbayer and Mische 1998).

Tout en reconnaissant la dimension primordiale de la notion d'intentionnalité, nous estimons néanmoins qu'elle conduit à une impasse, tant la notion d'intention est contestable, paradigmatique et d'une certaine manière aporétique. Nous pensons que l'intentionnalité n'est que partiellement démontrable – fondée essentiellement sur des éléments déclaratifs – mais surtout renvoie à la notion tout aussi complexe d'intérêts des acteurs. Pour Bourdieu par exemple, il est excessif d'accorder un privilège à la conscience et à la connaissance réflexive, puisqu'il n'existe pas de différence de nature entre la connaissance de soi et la connaissance d'autrui. L'explication par les acteurs de leur pratique est une illusion. Elle n'est en fait qu'une maîtrise pratique qui n'inclut pas la connaissance des principes de génération de ces pratiques. Ainsi, cette ignorance donne lieu à un « discours de trompeur trompé » (Bourdieu 2000 [1972] p308).

Il nous semble préférable de considérer les actions des individus, comme un mécanisme intermédiaire d'agence pure et de contrainte, dans lesquelles les intentions sont complexes, imbrications floues entre intérêts conscients et contraintes assimilées et naturalisées.

2.2 LES ACTIONS DES INDIVIDUS DANS LE MAINTIEN INSTITUTIONNEL

Dans l'agenda de recherche sur le *travail institutionnel*, une majorité d'études porte sur l'entrepreneuriat, et peu de travaux s'intéressent spécifiquement à la question du maintien institutionnel (Lawrence and Suddaby 2006 ; Scott 2008). Cela correspond certainement à un momentum dans les théories institutionnelles, dans lequel la question du changement a incarné une voie de recherche prometteuse et stimulante qui palliait un déterminisme humainement gênant. De manière illustrative, Web of Science renvoie en 2010 quarante huit résultats pour la recherche par sujet « institutional entrepreneurship » dans le champ du management, et ne renvoie qu'un seul résultat pour « institutional maintenance ». Pour autant, il serait inexact d'affirmer que les travaux portant sur les actions de maintien institutionnel sont inexistantes. Au contraire, on peut retrouver dans la littérature – y compris la littérature sociologique classique – un grand nombre d'études qui instruisent, certes de manière parsemée, la question des actions de maintien institutionnel.

Lawrence et Suddaby (2006) estiment que le travail de maintien institutionnel se rapporte essentiellement « aux mécanismes sociaux de soutien, de réparation et de recreation qui assurent la conformité » (ib., p36) des acteurs à l'institution. Ils proposent deux grandes catégories de travail de maintien : une première qui concerne l'adhésion des acteurs du champ

à un système de règles, et la seconde qui repose sur la reproduction du système de normes et de croyances. Pour chacune de ces catégories, les auteurs proposent trois types d'action. Le maintien du système de règles repose sur un travail d'« habilitation » (*enabling*), de « maintien de l'ordre » (*policing*) et enfin de « dissuasion » (*detering*). Pour la seconde catégorie, les actions de maintien concernent la « valorisation/diabolisation », la « fabrication de mythes » et enfin l'« incorporation et la routinisation » de certains éléments institutionnels.

Cette classification des efforts de maintien peut paraître quelque peu restrictive dans le sens où elle ne prend pas en compte le rôle des efforts routiniers dans le maintien. Ces derniers ne sont pourtant pas dépourvus d'agence (Emirbayer and Mische 1998) et il est important de mieux comprendre leur rôle dans le maintien. Nous nous proposons de reprendre les travaux dans la littérature organisationnelle sur les efforts de maintien, aussi bien routiniers que plus intentionnels et créatifs.

2.2.1 Les efforts routiniers de maintien

Les sciences sociales, depuis le début du XXe siècle ont considéré l'habitude comme un comportement mécanique et invariable, l'excluant du domaine de l'action sociale. Emirbayer et Mische (1998), a contrario, mettent en exergue l'agence qui transparaît de toute forme d'action, même la plus routinière. Pour eux, même les actions non réflexives requièrent un moment d'effort, à travers la réactivation de certaines règles dans une situation donnée.

Dans leur travail inaugural sur le système scolaire, Bourdieu et Passeron (1970) montrent les mécanismes de reproduction institutionnelle qui s'opèrent par les actions individuelles, quand bien même leurs effets reproductifs seraient indépendants de l'intention de leurs initiateurs. Ainsi, dans le système scolaire, les professeurs jouent un rôle majeur dans la reproduction de l'ordre social. Le professeur se constitue en organe pivot de reproduction sociale, et ses gestes, sa langue, son discours sont autant d'actions ordinaires qui imposent le contenu communiqué en niant l'arbitraire culturel qu'il perpétue. L'agence dépeinte ici repose sur une liberté factice, génératrice d'actions contraintes par un système qui en même temps nie ses lois. Les actions s'enracinent alors dans un système qui se dissimule et les efforts des acteurs sont orchestrés par un ensemble de dispositions intériorisées, *in fine* reproduites par ces mêmes efforts.

En poursuivant sur les organisations scolaires, l'étude ethnographique d'Angus (1993), dans une école pour garçons en Australie est très intéressante. Pour lui, les pratiques de disciplines, parfois violentes, imposées et reproduites par les frères au sein de l'école ne répondent pas à une intentionnalité maligne, mais correspondent plutôt à un programme et « à des processus suffisamment hégémoniques pour qu'ils emportent dans leur sillage les enseignants. » (citant Acker 1988 ; Angus 1993 p253).

Barley et Tolbert (1997), prolongeant la réflexion de Giddens, proposent une représentation intéressante du rapport récursif institution/action :

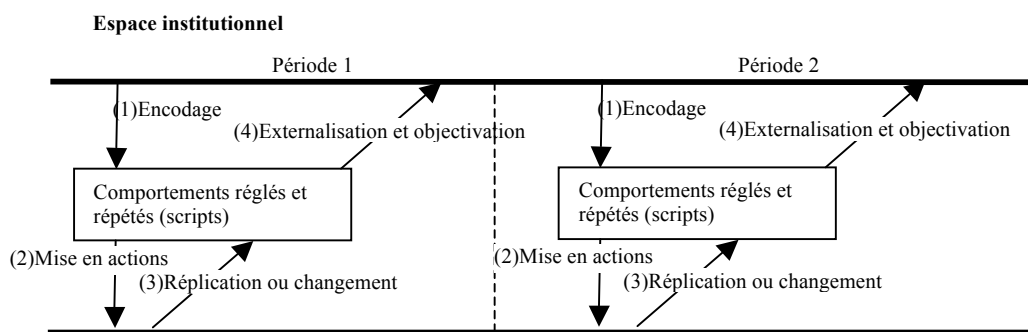


Figure 2 : Schéma récursif Institution/Actions (Barley et Tolbert, 1997)

La phase (2) est une instance de reproduction institutionnelle qui n'implique pas nécessairement la conscience ou l'intentionnalité des acteurs. La phase (3) peut faire intervenir de la contestation et donc requérir des actions spécifiques pour maintenir l'institution. Par ailleurs, Barley et Tolbert estiment que sans changement contextuel, les acteurs ont peu de chance de remettre en question les arrangements existants, et ainsi répliquent de manière quasi-systématique les comportements institutionnalisés. Les phases (2) et (3) dans ce cas se confondent, et la mise en actions des comportements institutionnalisés sert à leur réplication non remise en question.

Enfin, Zilber (2009) s'intéresse aux processus de maintien des institutions féministe et thérapeutique dans un centre israélien de soutien aux victimes de viol. L'agence impliquée ici est en partie liée à une dimension routinière. Les actes narratifs des individus ont un effet de maintien en répliquant des croyances et modes de pensée institutionnalisés. L'institution est maintenue en outre par les routines organisationnelles du centre – recrutement dans des

cercles féministes, formation (Zilber 2002) – qui limitent la confrontation avec d'autres systèmes de pensée. Il y a ainsi une dimension automatique du maintien qui s'opère par les discours routiniers des acteurs.

2.2.2 Les efforts intentionnels et créatifs des acteurs engagés dans le maintien

Stinchcombe (1968) formule un ensemble de propositions théoriques pour penser la réplication des institutions. Pour lui, les acteurs puissants ont un intérêt à accepter, défendre et préserver certaines valeurs institutionnalisées. La reproduction institutionnelle s'opère à travers un ensemble d'actions quotidiennes de la part d'acteurs puissants, traduisant leur volonté et ainsi les valeurs institutionnalisées. Ces actions sont de trois types : ils s'assurent de la continuation des valeurs chez leurs successeurs, ils influencent les croyances populaires et enfin ils défendent l'utilité sociale des pratiques institutionnalisées. Pour défendre les valeurs institutionnalisées, et ainsi leurs intérêts propres, ils sont engagés dans un ensemble de routines qui insufflent une force de réplication d'autant plus importante que les acteurs sont puissants. Ces routines sont relayées par des actions plus rationnelles et construites, puisque, comme l'écrit Stinchcombe : « directement ou indirectement, les détenteurs du pouvoir sont payés pour réfléchir aux moyens de mettre en action et de préserver les valeurs et intérêts incarnés par l'institution » (1968 p114). Cette rationalité est utilisée pour penser les modes de socialisation des futurs dominants du champ et pour façonner le maintien de l'acceptation populaire des valeurs institutionnalisées.

Les efforts volontaires et conscients des acteurs pour maintenir les institutions, comme l'apanage de quelques acteurs ou groupes puissants transparaît aussi du travail de Leblebici et al. (1991). Les auteurs mettent en évidence le travail de maintien exercé par l'État, qui a créé différentes agences de régulation pour maintenir le cadre institutionnel existant. Cette forme agentielle n'est pas le résultat d'un travail routinier mais la construction d'une solution rationnelle pour assurer le maintien institutionnel. La diffusion et le maintien de la norme ISO 9000 (Guler et al. 2002) illustrent aussi le travail d'une agence centrale et dominante, l'ISO (*International Standardization Organization*) tout comme d'autres organisations puissantes : les États et les multinationales. Il faut noter le rôle des organisations pionnières dans l'adoption de la norme ISO, qui deviennent des agences de certification et qui de ce fait relaient et maintiennent les standards existants. Trank et Washington (2009) analysent le travail de maintien de l'AACSB qui est l'acteur initiateur et central de l'institution de

l'accréditation universitaire du même nom. Face à un environnement changeant et une organisation du champ contestée, cet organisme entreprend un travail de maintien, qui consiste essentiellement en une campagne de promotion. En outre, pour renforcer sa légitimité, l'AACSB a produit un ensemble de ressources documentaires pour représenter les avantages de l'accréditation auprès des parties-prenantes (étudiants, recruteurs, ...) des universités certifiées, cherchant à établir un « système de dépendances normatives » (ib., p.256) dans le champ.

De nombreuses études mettent en exergue les actions répétées des acteurs puissants pour renforcer les mécanismes de régulation et pour s'assurer de la conformité des acteurs aux règles institutionnelles. Ces actions de renforcement correspondent à un rôle institutionnalisé. Les acteurs dominants sont institutionnellement pourvus de la fonction de gardien des institutions et disposent des moyens afférents à cette fonction. Cela se manifeste par des actions de contrôle et de dissuasion. Les sanctions et récompenses jouent un rôle important dans le contrôle institutionnel, souvent réalisées par l'intermédiaire de l'État (Baron et al. 1986 ; Campbell and Lindberg 1991 ; Leblebici et al. 1991 ; Russo 2001) ou d'autres acteurs pivots (Guler et al. 2002 ; Trank and Washington 2009 ; Wicks 2001). La dissuasion règle le comportement des acteurs et les incite à la conformité avec les institutions existantes. Elle entrave le changement et permet aux acteurs puissants de contenir les velléités de nouveaux acteurs. L'histoire de l'ampoule électrique (Hargadon and Douglas 2001) en constitue une bonne illustration, avec les acteurs de l'industrie du gaz qui ont longtemps cherché à défendre le système d'éclairage au gaz.

Le rôle de ce type d'action pour le maintien institutionnel est capital. Puisque le changement, comme l'affirment Seo et Creed (2002) provient des contradictions qui émergent dans le champ, le travail des acteurs œuvrant pour le maintien réside dans la suppression active des contradictions, en incorporant les éléments conflictuels dans les structures existantes.

Une revue de littérature des différents travaux sur le maintien institutionnel laisse transparaître peu de créativité dans les trajectoires futures imaginées par les acteurs engagés dans le maintien. Les acteurs centraux, comme le souligne par exemple Christensen (1997) sont le plus souvent réticents aux changements radicaux, voire incapables de les concevoir. L'étude de Tank et Washington (2009) que nous avons décrite précédemment en est une très bonne illustration. L'AACSB reste attachée à l'institution d'accréditation dans laquelle elle a

joué un rôle central et projette cette configuration dans le futur en dépit des changements qui surviennent dans son champ

Le tableau 2 reprend sous forme synthétique les différents types d'efforts de maintien tels qu'ils ressortent des travaux organisationnels.

	Efforts relatifs aux pratiques quotidiennes	Efforts intentionnels et réflexifs
Type d'efforts	<ul style="list-style-type: none"> -Mise en scène et répétition de pratiques institutionnalisées -Acceptation des routines et incorporation dans les pratiques -Utilisation du pouvoir délégué par la structure pour maintenir l'ordre existant -Sélection de certaines pratiques plutôt que d'autres <p>Action et institution s'instruisent dialectiquement : l'institution définit les pratiques et les pratiques lui donnent sens et vie.</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Adaptation de pratiques institutionnalisées. -Maintien de l'ordre par le contrôle des alternatives (dissuasion, renforcement réglementaire) -Sélection d'acteurs alignés avec les croyances institutionnalisées. -Utilisation de structures organisationnelles facilitant la stabilité. -Défense de l'institution (campagne de promotion, actions réglementaires. -Réparation de l'institution <p>Les acteurs puissants sont essentiels dans le maintien de l'institution. Ils renforcent les éléments institutionnels quand surviennent des perturbations. s'affèrent à défendre une institution questionnée en montrant son utilité et sa légitimité dans l'environnement existant et à venir.</p>
Discours afférents	<p>Les discours sont porteurs des croyances institutionnalisées. <i>De facto</i>, ils diabolisent ou valorisent certaines pratiques et idées. Ils pourvoient et renforcent certains mythes. A un niveau micro, ils reflètent des compréhensions et une codification des échanges qui sont une <i>traduction</i> des éléments institutionnels.</p>	<p>Le discours supprime les contradictions qui surviennent et réactive, voire renforce les croyances institutionnalisées.</p> <p>Il reflète des adaptations pour répondre au changement de l'environnement.</p> <p>Les acteurs puissants ont une facilité à produire du discours, puisqu'ils ont davantage de ressources pour penser l'institution.</p>
Contexte prédominant	Peu de changement contextuel	Perturbations de l'environnement. Éventuellement, émergence d'alternatives marginales.
Motivations des acteurs	L'institution organise le détournement des fins : les motivations des acteurs sont confondues avec les finalités et les rôles définis par l'institution. En particulier sa survie apparaît impérieuse et mobilise les acteurs.	Les acteurs puissants sont les plus impliqués. Leurs intérêts les encouragent à maintenir l'institution. La question des émotions et désirs est importante. Ils sont attachés, ontologiquement et affectivement à l'institution existante

Tableau 1: Les efforts des acteurs dans le maintien institutionnel

3. LE CAS DE L'INSTITUTION DE LA MUSIQUE ENREGISTRÉE : CONTEXTE DE LA RECHERCHE ET MÉTHODOLOGIE

La filière musicale rassemble un ensemble hétérogène de groupes et individus : petites et moyennes entreprises, multinationales, syndicats, artistes, femmes et hommes politiques, internautes, ... Elle traverse une crise sans précédent, puisque la vente des disques s'est drastiquement étiolée. Tandis qu'à son apogée en 2002, la filière française du disque vendait 125 millions d'albums, en 2008 elle en vendait seulement 50 millions. L'émergence d'Internet depuis la fin des années 90 a accompagné des nouveaux modes de consommation et modes de production musicale. L'échange sur les réseaux s'est généralisé. Une pléthore de

groupes naît, portés par de nouvelles formes d'autoproduction. Des plateformes d'écoute sur Internet se multiplient, comme l'atteste le succès de Deezer.

Pourtant, étrangement, comme se plaît à nous le dire le directeur du label Soft & Gentle lors d'un entretien « jamais le métier de producteur n'a autant ressemblé à ce qu'on faisait il y a trente ans ». En même temps que la filière se fait portée en crise, en pleine transformation, en bouleversement, nombreux sont ceux qui aiment remonter aux débats de l'Assemblée Constituante au XVIIIème siècle pour défendre le droit d'auteur, reprenant quelques vieilles formules. Des propos qui semblent éternels sont répétés. « Les artistes ont toujours vécu dans la précarité » admettent nombre d'artistes et représentants de la filière.

Si la filière musicale se trouve dans une effervescence certaine, il n'en reste pas moins que l'institution de la musique enregistrée résiste davantage aux turbulences de son environnement, et certains de ses piliers, comme le droit d'auteur, apparaissent inattaquables. Comme nous l'indiquons, cette résistance n'est pas naturelle et nous cherchons à déterminer le rôle des acteurs dans la persistance d'une institution mise en danger. Pour ce faire, nous avons interrogé divers acteurs de la filière – en particulier ceux impliqués dans le projet de licence globale – pour comprendre comment, lors d'un épisode critique, des forces de maintien se développent et protègent l'institution. Nous avons en outre consulté et analysé un ensemble de données secondaires, de nature académique, journalistique, industrielle et politique qui nous permette de reconstituer avec d'autant plus de profondeur les enjeux de la filière musicale. En nous appuyant sur ces données, nous définissons ensuite les différents efforts des acteurs, participant au maintien institutionnel.

3.1 METHODOLOGIE

Nous nous intéresserons en particulier à une période de quelques mois, entre décembre 2005 et mars 2006 durant laquelle la question de la licence globale est apparue publiquement et a été débattue à l'assemblée nationale. Projet hautement controversé, il a fait naître une opposition nette entre différents groupes d'acteurs. La licence globale, en tant que projet subversif, constitue un choc. Elle invite à une action directe de la part des acteurs engagés dans le maintien de l'ordre existant. Ainsi, la licence globale constitue un moment clé de la chronologie musicale, au cours duquel différentes formes de pouvoir interviennent pour instiller une logique de stabilité dans un environnement perturbé.

Notre objectif de recherche repose sur la description épaisse des mécanismes de maintien institutionnel. Pour autant, il serait déraisonnable de figer les frontières de cette étude à une période rigoureusement comprise entre décembre 2005 et mars 2006. Nous prendrons aussi en compte les éléments qui ont contribué à l'émergence du débat, ainsi que les conséquences des actions de maintien initiées durant cette période. Il reste important de comprendre les sillages formés par les efforts de maintien, et ainsi la persistance de leurs effets.

L'institution de la musique enregistrée constitue un champ, c'est-à-dire un espace d'interaction structuré autour de problématiques communes. De manière empirique, il s'agit de prendre en compte la multiplicité des acteurs ayant un intérêt dans la musique enregistrée, c'est-à-dire l'ensemble des organisations et acteurs qui « de manière agrégée, constituent une aire reconnue de vie institutionnelle » (DiMaggio and Powell 1983 p148). Dans ce travail, nous nous intéressons :

- à un noyau d'acteurs centraux : les artistes (auteurs-compositeurs et interprètes), les producteurs, les agences de collecte, les groupes de pression, les distributeurs, le public, le ministère de la culture, les syndicats d'artistes
- à un ensemble d'acteurs périphériques : les médias, les parlementaires, les constructeurs électroniques.

Notre travail s'appuie sur deux méthodes complémentaires :

- d'une part, les entretiens semi-directifs conduits auprès de 26 personnes ont permis d'obtenir des points de vue, des témoignages, des indices sur les efforts de maintien, des éclaircissements relatifs à la filière musicale et à la licence globale.
- d'autre part, une étude basée sur les textes diffusés dans la filière a permis de déterminer les éléments communs et prégnants. Ces textes ne se cantonnent pas à la description d'éléments intangibles, mais mettent aussi en évidence des éléments matériels, dont l'existence et l'importance sont attestés par le discours. Pour l'analyse de ces textes, nous nous sommes aidé de logiciels lexicométriques, Alceste et Prospéro.

En triangulant les témoignages collectés durant les entretiens, avec un corpus important de textes, nous avons constitué un matériel empirique riche qui permette d'identifier les efforts qu'ont réalisés les acteurs durant la licence globale, leurs motivations, les croyances fondamentales du champ et les éléments partagés.

Nous avons constitué notre échantillon de répondants en cherchant à diversifier les profils. Nous avons ainsi interviewé des individus appartenant à différents groupes : six artistes, cinq représentants de l'industrie musicale (SACEM et producteurs de taille importante), six producteurs indépendants, trois personnes ayant appartenu à l'Alliance Public-Artistes, cinq personnes de la sphère politique, un journaliste et un essayiste spécialiste des droits de propriété et de ses systèmes alternatifs. Cet éventail d'acteurs reflète bien les grands groupes d'influence dans le champ. On retrouvera en annexe une liste des personnes interrogées.

Pour l'exploitation des entretiens, nous avons procédé à une analyse classique de contenu, assistée du logiciel Nvivo 8. Cette étude s'appuie sur une analyse thématique. Notre approche est ici purement qualitative. Il ne s'agit pas de compter des mots et de calculer des fréquences, mais plutôt d'identifier les thèmes qui transparaissent des entretiens. Notre cadre théorique constitue une première grille d'observation, mais sans figer totalement l'analyse.

3.2 HISTOIRE DE LA LICENCE GLOBALE : UNE CONFRONTATION D'EFFORTS INSTITUTIONNELS

La notion de licence globale est pour la première fois évoquée dans la presse grand public dans un article des *Échos*, daté du 24 mai 2005. Il s'agit à cette époque de transposer dans le droit français la directive européenne sur les droits d'auteur, et droits voisins.

Rapidement, différents lobbies se forment, les uns pour renforcer la protection des auteurs mise à mal par le développement d'Internet, les autres pour adopter des voies alternatives face à un phénomène difficilement contrôlable. C'est précisément dans ce contexte que le projet de licence globale prend son essor.

3.2.1 Les initiateurs : la Spedidam et l'Adami

Dès 2004, l'ADAMI et la Spedidam, d'abord individuellement, avaient produit un ensemble de réflexions et de propositions sur la rémunération des artistes à l'ère de l'Internet. Dans une lettre de janvier 2004, l'ADAMI se fait le chantre d'un principe de licence légale. La Spedidam, en 2004, proposait une solution plus subversive, basée sur un mode de compensation dépénalisant, qui contrairement à la licence légale proposée par l'Adami, autoriserait la mise à disposition des œuvres, même protégées (Krim 2004). Ce sera cette orientation qui sera suivie par la suite.

Par ailleurs, outre ces organismes, différents acteurs se sont intéressés à des modèles alternatifs de compensation. Le juriste Fisher (2004) prône un système de licence légale (*compulsory licensing*) qui permettrait selon lui de promouvoir des modes de diffusion plus démocratiques. Dans la même veine, différents auteurs, vont proposer des modèles proches de la licence légale, avec quelques variantes (Gratz 2004 ; Litman 2001 ; Netanel 2003), selon une adhésion volontaire ou obligatoire, selon les types d'œuvres impliquées ou encore selon les dispositifs techniques à mettre en place pour rétribuer les ayants-droits.

Certains consommateurs élèvent aussi la voix et militent pour un plus grand respect des internautes. Ils insistent sur la répression excessive, d'autant que les dénommés « pirates » sont aussi d'éventuels spectateurs passionnés, qui assistent aux concerts et rémunèrent une partie de la filière musicale.

Des acteurs périphériques ont aussi joué un rôle important, du moins idéologique. Par exemple, les pourfendeurs des logiciels libres défendent une remise en question des droits de propriété classiques.

En ce qui concerne la presse, rien n'est dit à proprement parler sur la licence globale (comme le montre la **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**) avant mai 2005, et ce sujet reste anecdotique jusqu'en décembre 2005. Comme l'indique le responsable juridique de la Spedidam,

« Avant que la licence globale ne soit votée à l'assemblée nationale le 21 décembre 2005, c'était l'ignorance totale, à part quelques canards qui en parlaient. Quand ça a été voté, alors là, il y en a quelques uns qui nous ont contacté, et d'autres qui nous ont ignoré. On a été très peu présent sur les plateaux radio et plateaux télé. »

Il poursuit plus tard au cours de l'entretien :

Il n'y a jamais eu de publicité, alors qu'on était à l'initiative de cette idée, [...] et je n'ai jamais été contacté directement par les radios et télévision.

Néanmoins, certains journaux s'engage dans une forme de critique contre les actions répressives de l'industrie musicale. Pour Florent Latrive un élément déclencheur dans la presse française aura été la condamnation d'un jeune professeur de français, relayée par Libération puis un ensemble de dépêches AFP. En février 2005, ce professeur est condamné à payer plus de 15000€ de dommages et intérêts. La réprobation est générale, et le procès illustre superbement les méthodes discutables du bouc-émissaire. La question de la répression

tous azimuts entre ainsi pleinement dans le débat public, et quelques jours après, le Nouvel Observateur lance un appel intitulé « Libérez l@ musique ». Dans cette même veine, le magazine Télérama, élevait en icône martyr la jeune Anne-Sophie Lainnemé. Photographiée et placée en une de couverture, un casque aux oreilles, les yeux fermés, un sourire jaune aux lèvres, on pouvait lire « Anne-Sophie, 27 ans, fan de musique, risque 3 ans de prison pour piratage sur Internet ». La médiatisation de cette jeune bouc-émissaire, chômeuse, condamnée à payer 2225 euros de dommage et intérêt (assortie d'une amende de 1200 euros avec sursis) est évidemment un symbole puissant qui sape la légitimité de l'industrie du disque vis-à-vis de son public qui en même temps lui est capital. Elle lançait alors cette supplique à la SCPP, intense moment dramatique durant lequel l'offenseur implore l'offensé :

«Je veux bien servir d'exemple, être le modèle de ce qu'il ne faut pas faire, mais je ne veux pas être la martyre de la grand-messe du marché du disque. Montrez mon cas sur la place publique, mais ne me condamnez pas pour cette affaire», lettre ouverte à SCPP, 16 janvier 2004.

Entre 2004 et fin 2005, le projet de licence globale se situe dans une phase de balbutiement. L'emballage, d'abord médiatique, a lieu lors du vote du 21 décembre à l'assemblée nationale. Auparavant, seuls quelques articles sont publiés et les informations autour de la licence globale restent confidentielles.

Le 11 mai 2005, un ensemble d'organismes qui s'insurgent contre la répression face aux « pirates » s'associent et signent une charte. Ils définissent alors un ensemble de missions et de positions communes. Ainsi naît l'Alliance Public-Artiste qui se compose de 15 organismes. Ils représentent à la fois les artistes, et le public. Ce groupement a pour vocation de réconcilier l'industrie musicale, ébranlée par la crise, avec le public maltraité par la répression.

L'Alliance organise une conférence de presse le 3 juin 2005 à la Maison de l'Europe. La date n'est pas prise au hasard, puisqu'elle précède de quelques jours l'examen parlementaire de la directive européenne sur le droit d'auteur.

Jusqu'en décembre 2005, la période est relativement silencieuse. Le 20 décembre 2005, les débats à l'assemblée nationale s'engagent. La presse annonce une période épique pour les parlementaires. Le 21 décembre 2005, vers minuit, c'est le coup de théâtre. Les députés ont créé la surprise en adoptant des amendements légalisant les échanges de fichiers sur Internet via le système «peer to peer». Le vote à scrutin public a donné 30 voix pour et 28 voix contre.

Évidemment, le coup de théâtre est tel que la licence globale suscite une soudaine prise d'intérêt de la part de la presse.

Dans ce sillage, Christian Paul montre son enthousiasme sur la révolution du droit d'auteur et déclare :

« Vous voulez que je vous résume la situation ? Eh bien, plus rien ne sera jamais comme avant ! » (Libération, « Cacophonie après la fronde de la nuit », 23 décembre 2005)

La licence globale aura ainsi déclenché un réveil immédiat d'un ensemble hétérogène d'acteurs défendant l'institution existante. Un exemple illustratif : Pascal Nègre nous a raconté avec amusement la fronde d'artistes contre l'Adami. Cette organisation, pilier de l'Alliance, s'est vue accusée par ses propres membres, les plus connus et les plus médiatisés, de ne pas avoir représenté leurs intérêts.

Ainsi, très rapidement, un front anti licence globale s'organise. L'attaque n'est d'ailleurs pas des moindres, puisqu'elle provient d'un ensemble d'artistes fortement médiatisés, dont les propos sont relayés sans relâche par les majors qui les ont sous contrat. Ainsi pour en citer un petit florilège :

« Légaliser le téléchargement de la musique presque gratuitement, c'est tuer notre travail. » (Johnny Hallyday)
« Je suis pour l'exception pour la copie privée, mais contre le pillage de mon travail pour deux kopeks. » (Joey Starr)
« Je ne crois pas que l'honnêteté, l'équité, doivent reculer devant la technologie. » (Jean-Jacques Goldman)
« Cette loi est irresponsable et démagogique. En prétendant défendre les artistes, et en prenant la parole en leur nom, on organise leur mise à mort. » (Alain Chamfort)
« Cet amendement est la négation de la valeur de la culture. » (Francis Cabrel)

Les artistes se prétendent pour certains « abasourdis », et totalement pris par surprise. La légitimité de l'Alliance Public-Artistes se retrouve fortement amputée. Un groupe d'une trentaine d'artistes, dont Johnny Halliday, Corneille, Vincent Delerm, dès le 22 décembre signe un texte commun contre la licence globale. Le rockeur en colère Eddy Mitchell déclarait : *« Que les députés démissionnent. Ou ne soient plus rémunérés »*. Dans la même veine, Carla Bruni déclare : *« Aujourd'hui, voler devient un droit. Cette légalisation, c'est une grande braderie »*.

Parallèlement le 22 décembre 2006, l'Alliance Public-Artistes fait savoir qu'elle a obtenu le support, et la signature, constatée par huissier, de plus de 13500 artistes-interprètes. De

manière similaire, un collectif de militants pro-logiciels libres (appelé EUCD, du nom de la directive) avaient collecté plus de 150 000 signatures contre le texte Dadvsi.

Dans cette guerre d'enrôlement, les majors adoptent une stratégie similaire. Dans la liste des signataires de l'appel contre la licence globale, en février 2006 on en dénombre plus de 9700, et en mars 2006 ils sont 13500. Au Midem, grande messe annuelle de la filière musicale, fin janvier 2006, l'ennemi numéro un était bel et bien la licence globale, et différentes pétitions y ont circulé.

En même temps que la filière musicale s'organisait en acteurs pro et anti licence globale, le processus suivait son cours à l'assemblée nationale. René Donnadiou de Vabres montrait son attachement indéfectible au droit d'auteur. «Je ne sacrifierai jamais le droit d'auteur et la rémunération des artistes» déclare t-il.

Le 22 février 2006, René Donnadiou de Vabres présentait la dernière version du projet de loi devant la commission des Affaires économiques de l'assemblée. A nouveau il vilipende l'idée de licence globale – présentée comme une « fausse bonne idée » – et défend son texte comme « un texte d'équilibre ». Au préalable, Donnadiou de Vabres, constatant la guerre d'informations qui se joue sur le Net décide de lancer le site Lestelechargements.com. L'expérience a cependant tourné court. Certains commentaires, acerbes, se bornaient à critiquer le coût du site – 180 000€ – supporté par le ministère de la culture, la SACEM et la SACD. Le 10 mars 2006, il n'y avait plus d'activité sur le site. Aujourd'hui, il renvoie à une adresse introuvable.

Le 7 mars, c'est le grand retour des débats à l'Assemblée Nationale. La veille au soir, le gouvernement avait retiré du projet de loi les deux amendements « litigieux » votés à l'Assemblée Nationale le 21 décembre 2005, ceux qui avaient ouvert la voie à la licence globale.

Au troisième jour des débats, le 9 mars 2006 au soir, l'opposition, protestant contre le rythme acharné, imposé par le président de l'Assemblée, décide de quitter l'hémicycle. C'est donc finalement seul sur les bancs que le parti UMP, peu avant 20 heures, le 9 mars 2006 rejette définitivement l'article 1^{er} amendé, signant ainsi la mise au rebus de la licence globale.

Le 16 mars s'achèvent les débats à l'assemblée sur la loi Dadvsi et le 21 mars, après le vote solennel est adopté en première lecture le projet de loi Dadvsi. Le 11 mai il est voté, avec

quelques modifications au Sénat. Le 30 juin 2006 est finalement adopté le projet de loi Dadvsi.

3.3 L'ACTEUR ET LE MAINTIEN : EFFORTS INTENTIONNELS ET NON-INTENTIONNELS DANS LA FILIERE MUSICALE.

L'étude de la filière de la musique enregistrée met en évidence l'interaction complexe entre les acteurs et l'institution. En complétant l'histoire de la licence globale développée plus haut avec les éléments qui ressortent de notre matériel empirique, nous pouvons proposer une typologie des efforts des acteurs qui contribuent au maintien.

3.3.1 Les acteurs comme vecteurs du pouvoir institutionnel

Nous avons mis en évidence plusieurs éléments qui soulignent le rôle essentiel des pratiques des acteurs comme porteuses de l'institution de la musique enregistrée. Il existe des espaces de position naturalisés, reflet de l'acceptation sans condition des éléments institutionnalisés. Par exemple, une majorité d'artistes qui souhaitent développer leur carrière se tournent naturellement vers les majors, de ce fait passage obligé du succès. Les artistes, dans leur majorité, contribuent alors à la persistance et reproduction – plus ou moins intentionnelle – de l'organisation actuelle de la filière. En outre, l'intériorisation des rôles, manifestation du pouvoir institutionnel sur l'individu, constitue un aspect essentiel de la relation acteur/institution.

Pénétrer l'institution de la musique enregistrée, c'est *de facto* en accepter les règles, en particulier parce qu'il existe une forte asymétrie de pouvoir entre l'institution et l'acteur. Dans nos entretiens, la répétition de l'expression « ça a toujours été comme ça », et ses formules analogues, prononcées aussi bien par les artistes, les parlementaires, les producteurs, ... font apparaître une considération partagée : il existe une marge de manœuvre très limitée, et les acteurs dès lors se conforment à l'institution. Nos entretiens laissent apparaître la difficulté des acteurs à penser les alternatives et à les promouvoir. Florent Latrive, journaliste, nous explique par exemple son ressenti sur les députés qu'il a rencontrés pour débattre de la filière musicale à l'ère numérique :

« Il y avait des gens qui ne comprenaient même pas [les problèmes posés par les DRM], parce qu'un CD ils le mettent tout simplement dans la platine et pas sur l'ordinateur. Ça c'est le réflexe, c'est un truc tout naturel. Donc après, ils se rabattent sur des arguments qui sont très ancrés dans le débat français : il faut défendre les auteurs, il faut défendre la création. C'est totalement légitime ! »

Cette citation est illustrative d'un phénomène plus large de difficulté à percevoir les alternatives. Cela est imputable à plusieurs phénomènes institutionnels que nous pouvons décomposer en plusieurs points :

- Existence d'éléments matériels et historiques dans le champ qui rendent complexe le changement. Les alternatives apparaissent naïves ou invraisemblables par rapport à l'organisation existante
- Exclusion des acteurs (i.e. perte de légitimité) qui refusent les règles existantes et qui détournent les passages obligés de l'institution. Ils sont marginalisés et traités comme des acteurs hors-champ
- Incapacité à identifier clairement les antécédents des arrangements institutionnels existants. L'acteur est face à une situation dont les causes restent ambiguës et les voies de changement difficilement identifiables. De ce fait, le pouvoir exercé par l'institution reste un pouvoir diffus dont les porteurs restent mal connus.
- Attachement à l'ordre existant, pour limiter les risques et l'investissement cognitif nécessaire pour construire le changement
- Focalisation des acteurs sur leurs préoccupations quotidiennes, et manque d'intérêt pour les arrangements institutionnels
- Habitudes à penser le champ avec un point de vue spécifique, apparaissant comme naturel.
- Utilisation routinière d'artefacts qui stabilisent les pratiques.

En envisageant la relation entre l'acteur et l'institution, la relation de pouvoir apparaît asymétrique, et dès lors, le travail institutionnel se révèle comme l'apanage d'une minorité d'acteurs. A travers l'institution de la filière musicale, nous pouvons soutenir que le mécanisme de stabilité repose en grande partie sur le pouvoir de l'institution sur l'acteur, qui se soumet à l'ordre institutionnel. Ainsi, par son comportement quotidien conforme, il renforce l'institution. Cette soumission est donc à la fois induite par l'institution et sa résultante. L'acteur est alors au cœur d'un mécanisme d'auto-renforcement de l'institution. Il est la cible et le reproducteur du pouvoir institutionnel.

Il ne faut pas voir dans cette soumission à l'ordre institutionnel un déterminisme entier. D'aucuns admettront qu'elle traduit une acceptation volontaire du pouvoir institutionnel. Elle renvoie à la mise en scène et répétition de pratiques institutionnalisées, et à l'acceptation active des routines, incorporées dans les pratiques. Autrement dit, elle renvoie à une agence itérative (Emirbayer and Mische 1998).

3.3.2 Les actions volontaires de maintien exercé sur les acteurs du champ

Tandis que nombre d'acteurs jouent le jeu de l'institution et se conforment à l'ordre qu'elle induit, d'autres adoptent des comportements plus réflexifs. En particulier, ils exercent des efforts volontaires pour modifier ou maintenir l'institution, au-delà de la répétition de pratiques institutionnalisées.

On peut retenir deux types d'efforts : ceux ayant pour objet la surveillance et la mise en conformité des autres acteurs du champ et ceux qui visent directement le renforcement ou la création de piliers institutionnels pour consolider et adapter les arrangements existants.

L'histoire de la licence globale est un exemple illustratif des actions menées par les acteurs pour maintenir certains arrangements institutionnels. Elle s'inscrit dans une période de crise, durant laquelle les mécanismes d'auto-maintien sont insuffisants pour assurer sa persistance. Du moins, certains acteurs jugent l'institution menacée et se démènent pour la défendre.

En nous appuyant sur le cas de la licence globale, nous pouvons constater que cette stratégie de défense s'exerce en premier lieu sur une des sources du changement : les acteurs « trouble-fête », subversifs, qui luttent contre le jeu institutionnalisé du champ. Comme nous l'avons souligné, certains vont jusqu'à affirmer que la filière est en « guerre ». La compréhension du pouvoir qui circule entre les acteurs est donc essentielle pour appréhender la difficile institutionnalisation du changement. Nos résultats font suite aux travaux, en néo-institutionnalisme, portant sur les luttes institutionnelles (par exemple : Hardy and Philips 1999 ; Levy and Scully 2007 ; Thornton 2002 ; Thornton and Ocasio 1999). Les acteurs œuvrant pour changer ou maintenir l'institution doivent non seulement prendre en compte les logiques institutionnalisées, mais aussi les acteurs qui les défendent.

Dans cette perspective, le cas de la filière musicale et de la licence globale est riche d'enseignements.

Nous pouvons identifier différents types d'efforts caractéristiques des acteurs centraux sur les autres acteurs du champ, visant le maintien de l'institution existante

-Dissuasion : certains acteurs témoignent de menaces plus ou moins explicites de la part de producteurs. Cette dissuasion peut s'appliquer aux acteurs politiques (e.g. arrêt du financement des festivals locaux, mobilisation des artistes au cours d'élections), sur les artistes (non renouvellement des contrats).

-Récompenses accordées aux acteurs alignés : les groupes et individus qui partagent les mêmes perspectives sont gratifiés d'avantages tacites.

-Séduction des acteurs clés (lobbying) : les producteurs et la SACEM ont consentis d'importants efforts de persuasion, en particulier durant le vote de l'Assemblée Nationale. La présence du directeur d'Universal dans les couloirs de l'Assemblée Nationale est illustrative. La distribution de cartes gratuites de téléchargement de musiques aux députés en pleine assemblée constitue un exemple tout aussi évocateur.

-Informations partiales fournies aux acteurs : de nombreux artistes avouent avoir été informés des enjeux de la licence globale par leurs producteurs, la présentant le plus souvent comme un projet liberticide, asséchant le financement de la création et assimilable à un vol légalisé pour les œuvres distribuées sur Internet.

-Répression : les producteurs et la SACEM ont fait de la répression leur méthode de prédilection pour endiguer le nombre croissant de pirates. Quant aux hackers, responsables de la diffusion de méthodes de piraterie, la répression se voulait plus dissuasive encore.

-Surveillance et veille : la répression s'accompagne d'efforts permanents de surveillance des internautes et de leur conformité avec les règles du droit d'auteur.

-Absorption des agences : cette forme d'efforts n'est pas anodine. Elle consiste à absorber l'agence d'autres acteurs, en s'en faisant le porte-parole. Le rapport entre les artistes et les producteurs/SACEM est illustratif. De nombreux artistes accordent leur confiance à leur producteur. Il n'est ainsi pas surprenant que Pascal Nègres se sente investi de la mission de défendre la filière dans son ensemble.

Le pouvoir utilisé par les producteurs et la SACEM sur les acteurs du champ permet de limiter le potentiel disruptif des acteurs subversifs, contre lesquels les producteurs n'ont pas de pouvoir direct. Ainsi, ces acteurs centraux tendent à maintenir des arrangements institutionnels particuliers, et repoussent d'éventuelles alternatives. Ils limitent la portée des évolutions qui surviennent à la périphérie de l'institution. Dit autrement, ils cherchent à maintenir le champ de possibles des acteurs, selon les configurations institutionnelles existantes, en dépit d'évolutions pourtant radicales (comme le développement d'Internet).

3.3.3 Les efforts volontaires de maintien exercé sur l'institution

Nos résultats permettent d'observer la dynamique entre les porteurs institutionnels et les actions des individus pour les maintenir. Ces actions institutionnelles s'opèrent essentiellement par le biais des discours produits. Toutefois, d'autres leviers sont utilisés, en particulier l'incorporation de nouveaux éléments dans le champ pour renforcer les éléments institutionnalisés.

S'il reste empiriquement délicat d'établir un lien de cause à effet entre les actions institutionnelles et le maintien des porteurs institutionnels, il nous faut cependant remarquer les efforts déployés par les acteurs centraux du champ pour maintenir certains arrangements.

Ces efforts ne sont absolument pas cantonnés à une rhétorique de défense de l'institution existante. En nous appuyant sur nos analyses, on peut distinguer différents types d'efforts :

-Répétition sélective des concepts centraux et incorporation de nouveaux mots : contrairement à un présupposé facile, les acteurs œuvrant pour le maintien ne se contentent pas de répéter le vocabulaire institutionnalisé. Ils font preuve de créativité linguistique et incorporent des mots dans le champ pour répondre aux nouveaux enjeux posés par la licence globale. Cette incorporation est couplée à l'utilisation de termes pivots, qui participent à l'incorporation du changement dans des arrangements institutionnels existants. Par exemple, les producteurs et la SACEM introduisent la notion de « création »/ « créateurs », ainsi que celle de « rémunération » et de « téléchargements », mais l'associent à des termes pivots qui les rattachent à la propriété intellectuelle.

-Naturalisation des éléments fondamentaux de l'institution : on peut constater les efforts de l'industrie musicale pour faire valoir les droits de propriété intellectuelle comme évidents, incontournables et garants de la survie de la création.

-Verrouillage du champ d'interprétation des porteurs institutionnels : les efforts discursifs de l'industrie musicale tendent à définir le champ d'acceptation des porteurs institutionnels. Ainsi, il s'agit d'éviter le développement de contradictions, vecteur de changement institutionnel. Par exemple, l'industrie musicale, dans son discours développe une vision de l'artiste professionnel. La norme institutionnalisée de rémunération des artistes est ainsi précisée, ce qui évite la dissonance suggérée par l'apparente précarité dans le monde artistique. Le verrouillage d'interprétation permet de bloquer l'institutionnalisation de nouveaux éléments introduits par des acteurs subversifs.

-Élimination active des idées « anti-institutionnelles » : on peut percevoir les acteurs centraux de l'industrie musicale comme des sentinelles de l'institution. Ils évaluent la conformité des idées nouvelles avec l'institution existante. Ils exercent alors des efforts sur les porteurs institutionnels pour empêcher l'incorporation d'idées qui perturbent l'institution ou qui introduisent des contradictions (par exemple la pratique d'échange de musiques comme alternative au paiement systématique des œuvres est écartée, en tant qu'idée anti-institutionnelle)

-Diffusion altérée des éléments institutionnalisés : les producteurs et la SACEM, dans leur discours et dans leurs actions quotidiennes sont un relai de l'institution. Ils entreprennent par exemple une série d'actions pédagogiques et veulent enseigner ce qu'est l'industrie musicale – via des brochures et différents sites Internet. Par ailleurs, cette diffusion est aussi un biais de distorsion et de transformation. On peut ainsi constater que la notion de contrôle des œuvres, sous l'impulsion de l'industrie musicale est progressivement associée à la propriété intellectuelle.

-Rhétorique de l'impossible alternative : les discours des majors et de la SACEM s'appuient en outre sur l'histoire du champ. La filière se serait développée progressivement, élaborant un jeu fragile d'équilibres. Les alternatives sont dès lors

présentées comme naïves, en inadéquation avec la « réalité ». Les défenseurs de la licence globale se sont ainsi vus taxés d'anti-économisme, de naïveté, d'irréalisme.

-Développement de dispositifs ad hoc : les efforts des acteurs souhaitant le maintien de l'institution ne se concentrent pas uniquement sur des procédés discursifs. L'implémentation de dispositifs matériels joue un rôle essentiel. La défense de l'institution passe donc par l'utilisation d'éléments facilitatifs qui renforcent les porteurs institutionnels existants. Dans notre période d'étude, la volonté d'implémenter les DRM (Digital Rights Management) est symptomatique. Plus récemment, la défense du dispositif Hadopi est illustrative.

Le travail institutionnel de maintien fait intervenir un pouvoir particulier sur les porteurs institutionnels. Contrairement au travail de changement ou de destruction, dans le cas du maintien, les acteurs ne sont pas en confrontation avec les porteurs institutionnels. Les rapports de pouvoir ne sont donc pas des rapports conflictuels, mais des liens d'auto-renforcement et d'ajustement. Le pouvoir des acteurs sur les porteurs se cantonne dès lors à une capacité de renforcement, d'adaptation ou encore de restriction de leur interprétation parmi les acteurs du champ.

4. DISCUSSION ET CONCLUSION

Notre travail s'est appliqué à comprendre les efforts des acteurs visant la reproduction des institutions. Le phénomène de stabilité et de changement soulève de nombreuses interrogations philosophiques, sociologiques, politiques qui traversent l'ensemble des sciences humaines. A notre échelle, en nous appuyant sur l'industrie musicale nous avons cherché à contribuer à ce débat. La période d'incertitude actuelle ne permet pas de prétendre sans nuance que l'institution de la musique enregistrée s'est maintenue. Ce travail n'en a d'ailleurs pas l'ambition. Ce n'est pas la stabilité en tant qu'état qui nous intéresse, mais bien davantage les mécanismes qui tendent à l'instiller. Nous avons voulu illustrer les efforts de maintien qui s'opèrent dans un champ. Nous avons mis en exergue que ces mécanismes ne sont ni le résultat d'un pur processus institutionnel, ni d'un pur processus agentiel. Ils correspondent à un mélange subtil, dans lequel l'acteur est le réceptacle et le transformateur du pouvoir institutionnel, par essence reproductif.

Dans notre analyse, nous pouvons aussi nous interroger sur les interfaces entre les porteurs institutionnels et les acteurs qui veulent les maintenir. Dans les types d'efforts que nous avons

cités, on peut noter deux catégories d'interface : les mots et les dispositifs. En produisant des discours, les acteurs du maintien produisent des mots qui s'associent au vocabulaire dominant (Blanc and Huault 2010). Quant à l'introduction de nouveaux dispositifs, cela constitue le levier le plus puissant des efforts institutionnels. Le dispositif constitue un point nodal, lieu de rencontre entre les trois piliers institutionnels et les acteurs. Dans le cas du maintien, la création de dispositifs apparaît moins complexe, puisque l'acteur peut réutiliser les arrangements institutionnels existants et les organiser autour d'une entité cohérente qui suscitera plus facilement l'adhésion des autres acteurs du champ. Pour maintenir l'institution de la musique enregistrée, plusieurs dispositifs ont été élaborés par l'industrie musicale. Les DRM (Gestion des Droits Numériques) ont par exemple largement mobilisé les efforts des acteurs œuvrant pour le maintien. Les DRM s'appliquent à un point nodal de l'institution et forment un passage obligé, régulant les pratiques des acteurs autour d'un système qui associe de manière cohérente et rigide les trois piliers institutionnels. Le dispositif Hadopi, nouveau fer de lance de l'industrie musicale se veut plus efficace et plus global. Il se présente comme le dispositif 2.0 apposant un système difficilement contournable. Il reprend le système de contrôle des œuvres non plus par la maîtrise en amont des fichiers, mais par la surveillance, en aval de la légalité des téléchargements des internautes. Ainsi, ces dispositifs ne sont pas simplement l'implémentation de nouveaux éléments. Ils permettent de générer des pratiques qui reproduisent spontanément l'institution. La question des dispositifs, comme éléments centraux qui concentrent les efforts des acteurs représente un projet intéressant d'étude pour identifier les leviers du maintien. Comme le résume l'architecte du projet création et Internet au Ministère de la Culture, O. Henrard, la fonction d'Hadopi n'est pas seulement juridique, mais renforce dans son ensemble les piliers institutionnels de la musique enregistrée :

Le sujet c'est de savoir si les nouvelles générations évoluent dans un cadre mental différent de celui de la génération perdue de ces dix dernières années qui associent Internet à la gratuité. [...] C'est sensé modifier la représentation que la grande majorité des Internautes se font de l'accès aux produits culturels sur Internet.

Le dispositif a ainsi la particularité, s'il est suffisamment puissant, de se renforcer par lui-même, sous l'intervention combinée des routines, des piliers régulateur, normatif et cognitif.

Références

- Acker, S. 1988. Teachers, gender and resistance. *British Journal of Sociology of Education* 9(3) 307-322.
- Anand, V., B.E. Ashforth, M. Joshi. 2004. Business as usual: The acceptance and perpetuation of corruption in organizations. *Academy of Management Executive* 18(2) 39-53.
- Angus, L.B. 1993. Masculinity and Women Teachers at Christian Brothers College. *Organization Studies* 14(2) 235-260.
- Barley, S.R., P.S. Tolbert. 1997. Institutionalization and Structuration: Studying the Links Between Action and Institution. *Organization Studies* 18(1) 93-117.
- Baron, J., F. Dobbin, P. Jennings. 1986. War and peace: The evolution of modern personnel administration in US industry. *American Journal of Sociology* 92 350-383.
- Blanc, A., I. Huault. 2010. Reproduction de l'ordre institutionnel face à l'incertitude, le rôle du discours des majors dans l'industrie musicale. *Revue française de Gestion* 210(4) 85-99.
- Bourdieu, P. 2000. *Esquisse d'une théorie de la pratique - Précédée de trois études d'ethnologie kabyle*. Le Seuil, Paris.
- Bourdieu, P., J. Passeron. 1970. *La reproduction: éléments pour une théorie du système d'enseignement*. Editions de Minuit, Paris.
- Campbell, J., L. Lindberg. 1991. The evolution of governance regimes. J. Campbell, J. Hollingsworth, L. Lindberg, eds. *Governance of the American economy*. Cambridge University Press, Cambridge, 319-355.
- Christensen, C. 1997. *The innovator's dilemma: when new technologies cause great firms to fail*. Harvard Business School Press.
- Clemens, E.S., J.M. Cook. 1999. Politics and institutionalism: Explaining durability and change. *Annual Review of Sociology* 25 441-466.
- DiMaggio, P.J. 1988. Interest and agency in institutional theory. L.G. Zucker, ed. *Institutional patterns and organizations*. MA: Ballinger, Cambridge, 3-22.
- DiMaggio, P.J., W.W. Powell. 1983. The Iron Cage Revisited: Institutional Isomorphism and Collective Rationality in Organizational Fields. *American Sociological Review* 48(2) 147-160.
- Emirbayer, M., A. Mische. 1998. What Is Agency? *The American Journal of Sociology* 103(4) 962-1023.
- Fisher, W. 2004. *Promises to keep: technology, law, and the future of entertainment*. Stanford University Press.
- Fligstein, N. 1997. Social skill and institutional theory. *American Behavioral Scientist* 40(4) 397-405.
- Garud, R., C. Hardy, S. Maguire. 2007. Institutional Entrepreneurship as Embedded Agency: An Introduction to the Special Issue. *Organization Studies* 28(7) 957-969.
- Gratz, J. 2004. Reform in the Brave Kingdom: Alternative Compensation Systems for Peer-to-Peer File Sharing. *Minnesota Journal of Law, Science & Technology* 6 399-430.
- Greenwood, R., R. Suddaby. 2006. Institutional Entrepreneurship in Mature Fields: The Big Five Accounting Firms. *Academy of Management Journal* 49 27-48.
- Guler, I., M.F. Guillén, J.M. Macpherson. 2002. Global Competition, Institutions, and the Diffusion of Organizational Practices: The International Spread of ISO 9000 Quality Certificates. *Administrative Science Quarterly* 47(2) 207-232.
- Hardy, C., N. Philips. 1999. No Joking Matter: Discursive Struggle in the Canadian Refugee System. *Organization Studies* 20(1) 1-24.
- Hargadon, A.B., Y. Douglas. 2001. When Innovations Meet Institutions: Edison and the Design of the Electric Light. *Administrative Science Quarterly* 46(3) 476.
- Hargrave, T.J., A. Van de Ven. 2006. A Collective Action Model Of Institutional Innovation. *The Academy of Management Review* 31(4) 864-888.

- Hensmans, M. 2003. Social Movement Organizations: A Metaphor for Strategic Actors in Institutional Fields. *Organization Studies* 24(3) 355-381.
- Hirsch, P., M. Lounsbury. 1997. Ending the Family Quarrel. *American Behavioral Scientist* 40(4) 406-418.
- Jepperson, R.L. 1991. Institutions, Institutional Effects, and Institutionalism. W.W. Powell, P.J. DiMaggio, eds. *The New Institutionalism in Organizational Analysis*. University of Chicago Press, Chicago, 143-163.
- Krim, T. 2004. *Le Peer to Peer ; un autre modèle économique pour la musique*. Adami & L8R Media, Paris.
- Lawrence, T.B., R. Suddaby. 2006. Institutions and Institutional Work. S. Clegg, ed. *The Sage handbook of organization studies*, 2nd ed. Sage Publications, London, Thousand Oaks, Calif., 215–254.
- Lawrence, T.B., R. Suddaby, B. Leca. 2009. Introduction: theorizing and studying institutional work. T.B. Lawrence, R. Suddaby, B. Leca, eds. *Institutional Work: Actors and Agency in Institutional Studies of Organizations*. Cambridge University Press, 1-27.
- Lawrence, T.B., M.I. Winn, P.D. Jennings. 2001. The temporal dynamics of institutionalization. *Academy of Management Review* 26(4) 624-644.
- Leblebici, H., G.R. Salancik, A. Copay, T. King. 1991. Institutional Change and the Transformation of Interorganizational Fields: An Organizational History of the U.S. Radio Broadcasting Industry. *Administrative Science Quarterly* 36(3) 333-363.
- Levy, D., M. Scully. 2007. The Institutional Entrepreneur as Modern Prince: The Strategic Face of Power in Contested Fields. *Organization Studies* 28(7) 971-991.
- Litman, J. 2001. *Digital copyright*. Prometheus books, New York.
- Lounsbury, M., E.T. Crumley. 2007. New Practice Creation: An Institutional Perspective on Innovation. *Organization Studies* 28(7) 993-1012.
- Maguire, S., C. Hardy, T.B. Lawrence. 2004. Institutional entrepreneurship in emerging fields: HIV/AIDS treatment advocacy in Canada. *Academy of Management Journal* 47(5) 657-679.
- Meyer, J.W., B. Rowan. 1977. Institutionalized Organizations: Formal Structure as Myth and Ceremony. *The American Journal of Sociology* 83(2) 340-363.
- Meyer, J.W., W.R. Scott, T.E. Deal. 1981. Institutional and technical sources of organizational structure explaining the structure of educational organizations. H. Stein, ed. *Organizations and the Human Services: Cross-Disciplinary Reflections*. Temple University Press, Philadelphia.
- Netanel, N. 2003. Impose a Non Commercial Use Levy to Allow Free P2P File Sharing. *Harvard Journal of Law and Technology* 17(1) 1-84.
- Parsons, T. 1960. Some Ingrédients of a General Theory of Formal Organization. T. Parsons, ed. *Structure and Process in Modern Societies* Free Press, Glencoe, 59-96.
- Phillips, D.J. 2005. Organizational genealogies and the persistence of gender inequality: The case of Silicon Valley law firms. *Administrative Science Quarterly* 50(3) 440-472.
- Phillips, N., N. Malhotra. 2008. Taking Social Construction Seriously: Extending the Discursive Approach in Institutional Theory. R. Greenwood, C. Oliver, K. Sahlin, R. Suddaby, eds. *Handbook of Organizational Institutionalism*. Sage, London, 702-720.
- Powell, W.W., J.A. Colyvas. 2008. Microfoundations of Institutional Theory. R. Greenwood, C. Oliver, K. Sahlin, R. Suddaby, eds. *Handbook of Organizational Institutionalism*. Sage, London, 276-298.
- Rao, H., C. Morrill, M.N. Zald. 2000. Power plays: How social movements and collective action create new organizational forms *Research in Organizational Behavior*, Vol 22, 2000. Jai-Elsevier Science Inc, New York, 237-281.
- Russo, M.V. 2001. Institutions, Exchange Relations, and the Emergence of New Fields: Regulatory Policies and Independent Power Production in America, 1978-1992. *Administrative Science Quarterly* 46(1) 57-86.
- Scott, W.R. 2008. *Institutions and organizations*, 3rd ed. Sage Publications, Thousand Oaks, Calif.

- Selznick, P. 1949. *TVA and the grass roots: A study of politics and organization*. University of California Press, Berkeley.
- Stinchcombe, A. 1968. *Constructing Social Theory*. University of Chicago Press, Chicago.
- Thornton, P.H. 2002. The rise of the corporation in a craft industry: Conflict and conformity in institutional logics. *Academy of Management Journal* 45(1) 81-101.
- Thornton, P.H., W. Ocasio. 1999. Institutional logics and the historical contingency of power in organizations: Executive succession in the higher education publishing industry, 1958-1990. *American Journal of Sociology* 105(3) 801-843.
- Tolbert, P.S., L.G. Zucker. 1983. Institutional Sources of Change in the Formal Structure of Organizations: The Diffusion of Civil Service Reform, 1880-1935. *Administrative Science Quarterly* 28(1) 22-39.
- Trank, C.Q., M. Washington. 2009. Maintaining an institution in a contested organizational field. T.B. Lawrence, R. Suddaby, B. Leca, eds. *Institutional Work: Actors and Agency in Institutional Studies of Organizations*. Cambridge University Press, 236-261.
- Wicks, D. 2001. Institutionalized Mindsets of Invulnerability: Differentiated Institutional Fields and the Antecedents of Organizational Crisis *Organization Studies* (Walter de Gruyter GmbH & Co. KG.). De Gruyter, 659.
- Wildavsky, A. 1987. Choosing Preferences by Constructing Institutions: A Cultural Theory of Preference Formation. *The American Political Science Review* 81(1) 4-21.
- Zilber, T.B. 2002. Institutionalization as an interplay between actions, meanings, and actors: The case of a rape crisis center in Israel. *Academy of Management Journal* 45(1) 234-254.
- Zilber, T.B. 2009. *Institutional Maintenance as Narrative Acts*. T.B. Lawrence, B. Leca, R. Suddaby, eds. *Institutional Work*. Sage, London.
- Zucker, L.G. 1977. Role of Institutionalization in Cultural Persistence. *American Sociological Review* 42(5) 726-743.
- Zucker, L.G. 1983. Organizations as institutions. *Research in the Sociology of Organizations* 2(1) 1-47.

Annexe 1 :

Nom du répondant	Rôle dans le champ musical
Jean Luc Bernard	Secrétaire général de SNM FO (Syndicat National des Musiciens, Force Ouvrière)
Jean-Paul Bazin	Artiste Musicien, représentant du FNS (Fédération Nationale SAMUP)
Lionel Thoumyre	Directeur juridique de la Spedidam
XXX	Directrice juridique d'un important label indépendant
Martine Billard	Député Vert de Paris
Frédéric Goldsmith	Directeur financier du SNEP
Bernard Miyet	Président de la SACEM
Catherine Boissière	Représentante de l'ADAMI
Aziz Ridouan	Co-fondateur de l'ADA (Association des Audionautes)
Guillaume Rostain	Fondateur de Nomajormusic.com
Skyscraper	Artiste – Auteur – Compositeur, 28 ans
Pascal Nègre	Président d'Universal Music (France)
Florent Latrive	Journaliste à Libération, essayiste
Brunon Lion	Editeur (Peer Music et SEMI), membre du conseil d'administration de la Sacem, vice-président de la chambre syndicale de l'Édition Musicale
Pierre Troller	Photographe, rencontré à une réunion politique Création et Internet
Sylvie Castel	Ministère de la culture, Mission économique des industries culturelles et musicales
Guillaume Leblanc	Assistant parlementaire de Franck Riester
Olivier Henrard	Directeur adjoint du cabinet de F. Mitterrand
Alexandre Vallès	Artiste-Interprète
Stéphane Gille	directeur du label Sober & Gentle
Yvan Taïeb	Co-fondateur du label Roy Music
Laurent Cabrillat	Artiste compositeur, cofondateur du label coopératif MilkMusic
Michaël Goldman	Gérant de MyMajorCompany
Gabriel Ibos	Gérant du label Spalax
Patrick Bloche	Député socialiste de Paris
Philippe Aigrain	Auteur d' <i>Internet et Création</i>

Liste des personnes interrogées